

En Pays de Duras,

## Le service déchets évolue ! Passage en TEOM Incitative



Chers habitants, habitantes,

Depuis 3 ans, la prise en charge des déchets a été réorganisée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Parce que la réduction des déchets est un défi environnemental et économique majeur qui nous concerne tous, la Communauté de Communes a développé un programme qui a permis d'atteindre l'objectif de réduire de 50% les ordures ménagères (sacs noirs).

Grâce à votre utilisation régulière des installations mises en place, vos actes de tri ont conduit à constater une diminution des tonnages d'ordures ménagères de plus de 50%. C'est particulièrement utile car cela diminue d'autant l'enfouissement, seule solution pour la destination de nos déchets.

Pour confirmer cette évolution, l'Etat prévoit que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère TEOM puisse devenir incitative.

Désormais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Communauté de Communes a décidé de mettre en application de la TEOM Incitative (TEOMI).

Pour cela un comptage réel de vos dépôts (sacs noirs) est lancé à cette date ; ils seront facturés en 2027 dans la TEOM sur votre relevé d'impôts fonciers. Ces dépôts constituent la part variable dite « incitative » d'où le nom TEOMI.

Grace au mode d'emploi qui accompagne ce courrier, nous vous expliquons en détail le fonctionnement et le calcul de la TEOMI.

De plus, dans ce courrier, nous vous redonnons le Guide, qui vous explique en détail le plan d'action et les bonnes pratiques à adopter pour continuer à réduire les déchets.

Les équipes du service prévention des déchets de la Communauté de communes se tiennent à votre entière disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions,

par téléphone au 05 53 83 78 65 ou par mail à [gestiondechet-paysdeduras@orange.fr](mailto:gestiondechet-paysdeduras@orange.fr)

Vous pourrez suivre le détail de ces nouvelles mesures dans nos publications et sur le site internet de la Communauté de Communes [www.cc-paysdeduras.fr](http://www.cc-paysdeduras.fr).

En vous remerciant à nouveau pour votre implication, nous vous demandons de bien vouloir apporter toute votre attention pour franchir cette nouvelle étape. Nous avons ajusté ce nouveau calcul en tenant compte de la moyenne des dépôts de chaque ménage sur l'année écoulée et ainsi ne pas provoquer de forte hausse de votre contribution.

Bien cordialement

Bernadette Dreux  
Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Duras

